

PARC EOLIEN DE LA MARCHE BOISEE

Département : Deux-Sèvres (79)

Commune : AUBIGNE

Dossier de demande d'autorisation environnementale

Pièce N°4E : ETUDE PAYSAGERE



Version consolidée : JUIN 2022

Maître d'ouvrage

Aubigné Energie

Assistant Maître d'ouvrage

JP Energie Environnement

Assembleur

NCA Environnement

Contact :

Société	
Personne référente :	
Adresse :	
Contact :	Tel fixe :
	Tel mobile :
	E-mail :



Théo BOUCKAERT
Chef de projets éoliens
1 rue Célestin Freinet
44200 NANTES

02.14.99.11.32

06.37.91.83.43

theo.bouckaert@jpee.fr



Pièce n°1 : Description du projet

Pièce n°2 : Note de présentation non-technique

Pièce n°3A-B-C-D : Justificatifs fonciers - Capacités techniques et financières
- Garanties financières - Avis de remise en état

Pièce n°4A-B : Résumé non technique de l'étude d'impact - Etude d'impact
sur l'environnement et Annexes

Pièce n°4C-D-E-F : Etude Ecologique - Etude Acoustique - Etude Paysagère -
Dossier de demande de dérogation espèces protégées

Pièce n°5A-B : Résumé non technique de l'étude de dangers - Etude de
dangers

Pièce n°6A-B : Plan de situation - Plan d'ensemble



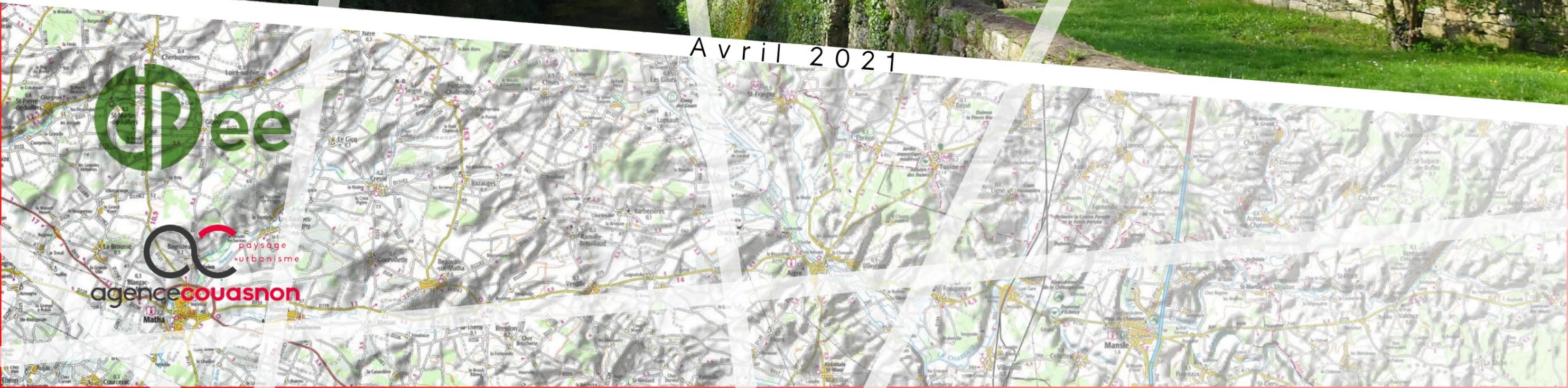
PROJET ÉOLIEN D'AUBIGNÉ

Aubigné / Deux-Sèvres (79)

VOLET PAYSAGER



Avril 2021



paysage
urbanisme

*Étude d'impact du projet éolien
d'Aubigné*

Deux-Sèvres - 79

Volet paysager

Avril 2021



JP énergie environnement
1, rue Célestin Freinet
44200, Nantes

Tel : 02 14 99 11 32



Agence Couasnon
9 rue Kerautret Botmel
35000 Rennes

Tel : +33 (0) 2 99 30 61 58
www.agence-couasnon.com

TABLE DES MATIÈRES

A . PRÉFACE	6
1 . PRÉSENTATION & OBJECTIFS.....	6
2 . BIBLIOGRAPHIE	6
3 . ARTICULATION DU RAPPORT	7
4 . DÉFINITIONS PRÉALABLES.....	8
4.1. Qualification des vues - stade état initial	8
4.2. Qualification des vues - stade variantes et impacts.....	9
4.3. Enjeu	10
4.4. Sensibilité paysagère.....	10
4.5. Impact.....	10

B . LOCALISATION DU PROJET	11
---	-----------

C . DÉMARCHE ET CHOIX DES AIRES D'ÉTUDE	12
1 . PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE.....	12
2 . DÉFINITION DES AIRES D'ÉTUDE	12
2.1. Méthodologie.....	12
2.2. Présentation des aires	14
2.1.1. Aire d'étude immédiate.....	14
2.1.2. Aire d'étude rapprochée	14
2.2.1. Aire d'étude éloignée.....	15

PARTIE 1. ÉTAT INITIAL

A . ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'AIRES D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE.....	21
1 . CONTEXTE PAYSAGER	23
1.1. La géologie, le relief et l'hydrographie.....	23
1.2. Les grandes unités paysagères	29
1.3. Synthèse de la sensibilité du contexte paysager.....	37
2 . LE CONTEXTE ÉOLIEN.....	39
2.1. Le Schéma Régional Éolien (SRE)	39
2.2. Recommandations d'ordre paysager	40
2.3. Effets cumulés	41
3 . PATRIMOINE BÂTI, PAYSAGER ET CULTUREL.....	44
3.1. Les Monuments Historiques.....	44
3.1.1. Visibilité depuis l'édifice	44
3.1.2. Covisibilité	56

3.2. Les sites protégés	61
3.3. Les Sites Patrimoniaux Remarquables	63
3.4. Patrimoine mondial de l'UNESCO.....	65
4 . SYNTHÈSE DES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES.....	65

B . ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'AIRES D'ÉTUDE RAPPROCHÉE.....

1 . CONTEXTE PAYSAGER	70
1.1. Le relief et l'hydrographie	70
1.2. Les principaux axes de communication	72
1.3. L'habitat.....	76
1.3.1. Principaux bourgs.....	76
1.3.2. Les bourgs de vallée	77
1.3.3. Les bourgs de plaine	79
1.4. Synthèse de la sensibilité du contexte paysager	82
2 . PATRIMOINE BÂTI, PAYSAGER ET CULTUREL.....	84
2.1. Les Monuments Historiques.....	84
2.1.1. Visibilité depuis l'édifice protégé.....	84
2.1.2. Covisibilité avec un édifice protégé	86
2.1.3. Synthèse de la sensibilité des monuments historiques	86
2.2. Les Sites Patrimoniaux Remarquables	88
2.3. Les sites protégés.....	91
2.4. Patrimoine mondial de l'Unesco.....	91
2.5. Synthèse de la sensibilité du patrimoine.....	91
3 . SYNTHÈSE DES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES.....	91

C . ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'AIRES D'ÉTUDE IMMÉDIATE.....

1 . CONTEXTE PAYSAGER	95
1.1. Le relief et l'hydrographie	95
1.2. Les principaux axes de communication	99
1.3. L'habitat.....	103
1.3.1. Les bourgs	103
1.3.2. Perception depuis les hameaux proches et habitations isolées.....	106
1.3.3. Concurrence visuelle avec une silhouette de bourg	109
1.3.4. Synthèse de la sensibilité de l'habitat	111
1.4. Synthèse de la sensibilité du contexte paysager	111
2 . PATRIMOINE BÂTI, PAYSAGER ET CULTUREL.....	112
2.1. Les Monuments Historiques.....	112

2.1.1. Visibilité depuis l'édifice protégé.....	112
3.1. Les sites protégés.....	112
3.2. Les Sites Patrimoniaux remarquables	112
3.3. Patrimoine mondial de l'Unesco.....	112
3.4. Zone de Présomption de prescription archéologique.....	112
2.2. Synthèse de la sensibilité du patrimoine bâti, paysager et culturel.....	112
3 . SYNTHÈSE DES ENJEUX PAYSAGERS DE L' AIRE IMMÉDIATE.....	112
D . SYNTHÈSE DES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES.....	114
PARTIE 2. ÉTUDES DES VARIANTES	118
A . PRÉSENTATION DES VARIANTES	118
B . CHOIX DU GABARIT DES ÉOLIENNES	120
C . COMPARAISON DES VARIANTES.....	121
1 . PHOTOMONTAGES DE COMPARAISON.....	121
2 . TABLEAU COMPARATIF DES VARIANTES.....	130
PARTIE 3. IMPACTS PAYSAGERS.....	134
A . ÉTUDE DE VISIBILITÉ DU PROJET ÉOLIEN.....	134
B . PRÉSENTATION DES PHOTOMONTAGES	136
1 . CHOIX DES PHOTOMONTAGES	136
C . MÉTHODOLOGIE DE LECTURE DES PHOTOMONTAGES	144
D . IMPACTS PAYSAGERS DEPUIS L' AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE.....	150
1 . CARNET DE PHOTOMONTAGES COMMENTÉS DE L' AIRE ÉLOIGNÉE.....	150
2 . TABLEAU RÉCAPITULATIF DES IMPACTS PAYSAGERS PAR PHOTOMONTAGE.....	206
3 . CONCLUSION DES IMPACTS PAYSAGERS DE L' AIRE ÉLOIGNÉE.....	207
E . IMPACTS PAYSAGERS DEPUIS L' AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE	208
1 . CARNET DE PHOTOMONTAGES COMMENTÉS DE L' AIRE RAPPROCHÉE.....	208
2 . TABLEAU RÉCAPITULATIF DES IMPACTS PAYSAGERS PAR PHOTOMONTAGE.....	324
3 . CONCLUSION DES IMPACTS PAYSAGERS DE L' AIRE RAPPROCHÉE.....	325

F . IMPACTS PAYSAGERS DEPUIS L' AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE.....	326
1 . CARNET DE PHOTOMONTAGES COMMENTÉS DE L' AIRE IMMÉDIATE	326
2 . TABLEAU RÉCAPITULATIF DES IMPACTS PAYSAGERS PAR PHOTOMONTAGE.....	448
3 . CONCLUSION DES IMPACTS PAYSAGERS DE L' AIRE IMMÉDIATE.....	449
G . MESURES ERC ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT	450
1 . MESURES EN AMONT DU CHOIX DU PROJET	450
2 . MESURES APRÈS ANALYSE DES PHOTOMONTAGES	451
3 . TABLEAU RÉCAPITULATIF.....	454
H . CARTES DE SYNTHÈSE.....	456
I . CONCLUSION.....	458

A . PRÉFACE

1 . PRÉSENTATION & OBJECTIFS

Le présent document a pour objet le volet paysager de l'étude d'impact du projet éolien d'Aubigné sur la commune d'Aubigné dans les Deux-Sèvres.

Ce projet est porté par la société JPEE.

Cette étude est menée par l'Agence Couasnon, paysagistes à Rennes (Ille-et-Vilaine) et sera réalisée conformément au Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens (actualisé en décembre 2016, par le ministère de l'écologie et du développement durable).

« Dans le cas précis de l'éolien, les objectifs sont les suivants :

- > favoriser la concertation et à travers elle, les connaissances sur les paysages concernés par le projet, en se donnant ainsi les moyens d'évaluer leur capacité à accueillir le projet ;
- > analyser les effets du projet éolien sur ce paysage et les patrimoines ;
- > étudier des variantes d'implantations et motiver un parti d'aménagement sur la base d'une démarche paysagère de projet (tout en respectant les contraintes techniques et économiques tout autant que les enjeux humains et environnementaux) ;
- > réévaluer les effets du projet ;
- > participer au débat public en vue de l'acceptation sociale du projet. »

Extrait du Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, 2016

2 . BIBLIOGRAPHIE

Cette étude a été réalisée en respectant différents ouvrages de références :

> **Le Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens**, diffusé par le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable et l'ADEME en janvier 2005 et actualisé en 2010, puis en 2016 (cité plus haut),

> **Atlas des paysages de Poitou-Charente**, Michel COLLIN & Jean-Philippe MINIER, CRENPC 1999

> **Le Schéma Régional Éolien (SRE) de l'ancienne région Poitou-Charentes, annexe au plan Climat Air Énergie**, co-élaboré entre l'État et le Conseil Régional, approuvé en décembre 2012,

Les résultats de ces études et leurs orientations ont été intégrés dans la démarche de mise au point du présent projet éolien et notamment les préconisations du SRE concernant les recommandations liées à la préservation des paysages, à savoir :

- tenir compte de la capacité d'absorption des paysages vis à vis de l'éolien en fonction des perceptions sociales du paysage,
- composer avec une ligne de force du paysage naturelle (ligne de crête, limite de boisement...) ou humaine (infrastructure...),
- veiller à une composition homogène entre les différents parcs éoliens afin d'éviter le brouillage de la lecture paysagère,
- ménager des espaces de transitions suffisants entre les parcs éoliens et les motifs de paysage ou les paysages de l'intime (chaos rocheux dans un bosquet, petit étang...) qui sont des éléments de paysage non protégés mais à forte valeur affective ou à forte capacité de dépaysement,
- maintenir des respirations paysagères afin d'éviter la saturation du paysage,
- limiter l'éparpillement des projets pour éviter la banalisation du territoire, le mitage de l'horizon.
- prendre en compte les perceptions depuis le réseau viaire. Les routes - espace public démultiplié - permettent de découvrir et de traverser les paysages, elles en offrent les points de vue collectifs. Certains axes routiers historiques ont été tracés dans une logique de perspective magistrale dont la profondeur de champ peut être supérieure aux 6kms habituellement adoptés pour apprécier l'impact d'un projet.

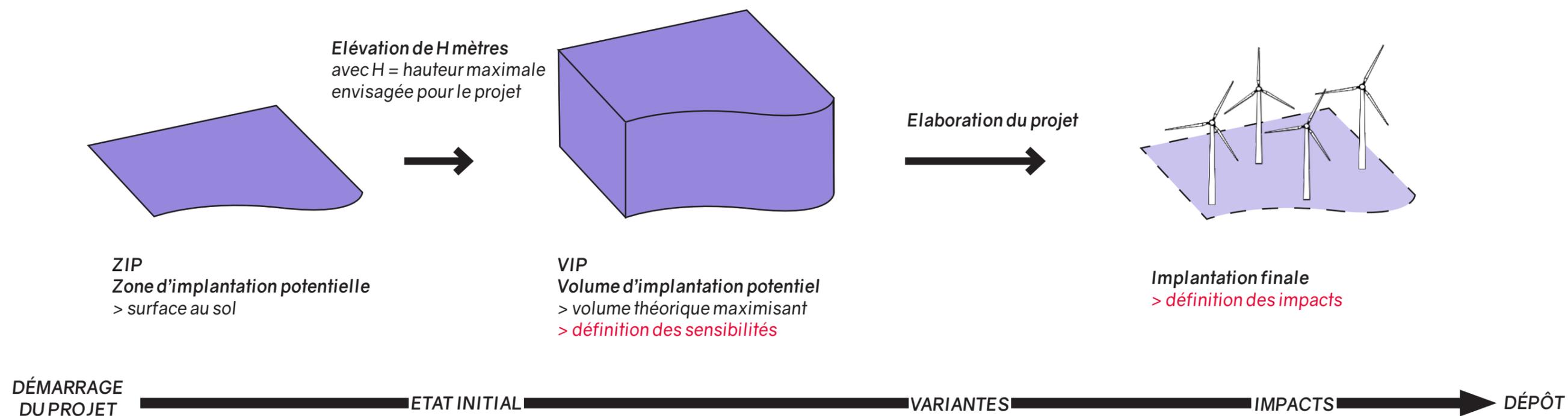
3 . ARTICULATION DU RAPPORT

Conformément au guide de l'étude d'impact, la rédaction du volet paysager de l'étude d'impact respecte une progression scindée en trois grandes parties :

- **1 - ÉTAT INITIAL** : analyse des caractéristiques et sensibilités paysagères et patrimoniales du site, description des unités paysagères, des ambiances, des représentations du territoire... Cette première partie doit permettre de comprendre comment s'organise le paysage actuel, quels en sont les enjeux paysagers afin de déterminer, notamment, sa capacité à accueillir un projet éolien. En amont, un cadrage, cohérent avec l'environnement et raisonné selon chaque situation, permet de définir le rayon de l'aire à étudier autour du projet.

- **2 - VARIANTES** : évaluation de la meilleure implantation des éoliennes du projet. Différents scénarios sont comparés, selon la disposition (ligne, courbe, bouquet...) mais également le nombre de machines, et étudiés de manière à convenir de l'implantation la plus adaptée au contexte paysager.

- **3 - IMPACTS et mesures de réduction et de compensation** : analyse des effets du parc éolien sur le paysage et propositions d'actions à mener, destinées à limiter les impacts. À partir d'une série de points de vue, représentatifs des enjeux paysagers mis en évidence dans l'état initial, des photomontages réalistes sont étudiés afin de mesurer l'impact du projet sur le paysage. Une série de mesures, visant à éviter ou réduire les impacts identifiés du projet, est ensuite préconisée.



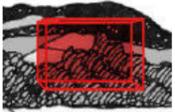
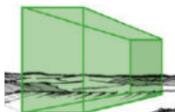
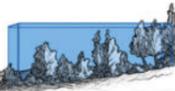
4 . DÉFINITIONS PRÉALABLES

Pour faciliter la compréhension de l'analyse paysagère effectuée dans ce rapport, des termes spécifiques à l'analyse paysagère sont expliqués. Un glossaire est également présent en annexe.

4.1. QUALIFICATION DES VUES - STADE ÉTAT INITIAL

Au stade de l'état initial, ce rapport s'attache à décrire la typologie des vues et perceptions du paysage étudié et notamment l'estimation de la visibilité du projet via le volume d'implantation potentiel (VIP) tel que décrit précédemment.

PERCEPTION VERTICALE

VIP masqué	Le VIP n'est pas visible. Il peut être masqué par la trame bâtie, la végétation, le relief ou la concomitance de ces phénomènes.	
VIP visible entièrement	Il n'y a pas de masque notable entre le projet et l'observateur. Le VIP est visible dans son ensemble. À noter que la base du VIP peut être masquée mais on considérera que le VIP est visible entièrement si plus de 75% de la hauteur du VIP est visible.	
VIP visible de manière filtrée = VIP filtré	Un rideau de végétation, peu dense, s'interpose entre le projet et l'observateur. Le VIP se devine mais sa prégnance visuelle est atténuée.	
VIP visible de manière tronquée = VIP tronqué	Seule la partie haute du VIP est visible. Ce phénomène est rendu possible par des masques qui s'interposent entre le projet et l'observateur (bâtiments, trame urbaine, boisement dense...) mais dont la hauteur ne permet pas de masquer entièrement le VIP.	

PERCEPTION HORIZONTALE

Vue totale	Toute l'emprise horizontale du VIP est visible.
Vue partielle	Seule une partie de l'emprise horizontale du VIP est visible.

Le pictogramme ci-contre est également présent dans de nombreuses cartes et figures du rapport afin de localiser les photographies avec un numéro à l'intérieur qui renvoie précisément à un numéro de photographie.

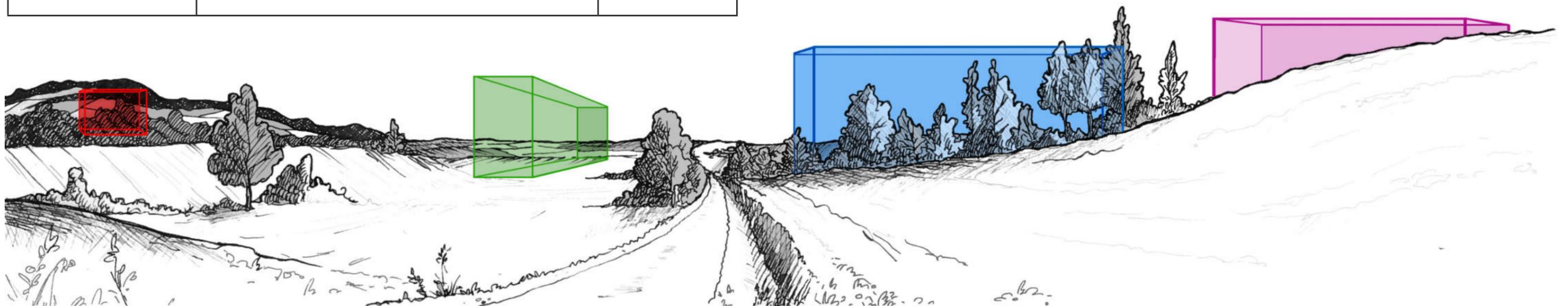
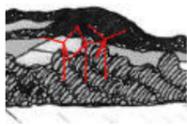
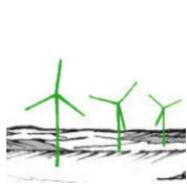
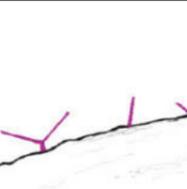


Figure 1 : Schéma de principe des différentes typologies de perception du VIP

4.2. QUALIFICATION DES VUES - STADE VARIANTES ET IMPACTS

Dans les parties variantes et impacts, ce rapport s'attache à décrire la visibilité des éoliennes du projet.

PERCEPTION VERTICALE

Éolienne masquée	Les éoliennes ne seront pas visibles. Elles peuvent être masquées par la trame bâtie, la végétation, le relief ou la concomitance de ces phénomènes.	
Éolienne visible entièrement	Il n'y a pas de masque notable entre le projet et l'observateur. Les éoliennes seront visibles dans leur ensemble. À noter que la base du mât peut être masquée mais on considérera que les éoliennes sont visibles entièrement dès lors que la silhouette de l'éolienne est complète (rotor + partie du mât).	
Éolienne visible de manière filtrée = Éolienne filtrée	Un rideau de végétation, peu dense, s'interpose entre le projet et l'observateur. Le parc éolien se devine mais sa prégnance visuelle est atténuée.	
Éolienne visible de manière tronquée = Éolienne tronquée	Seule la partie haute des éoliennes est visible (nacelle, une partie des pales...). Ce phénomène est rendu possible par des masques qui s'interposent entre le projet et l'observateur (bâtiments, trame urbaine, boisement dense...) mais dont la hauteur ne permet pas de masquer entièrement les éoliennes.	

PERCEPTION HORIZONTALE

Vue totale	Toutes les éoliennes sont visibles.
Vue partielle	Une (ou plusieurs) éolienne(s) n'est pas visible.

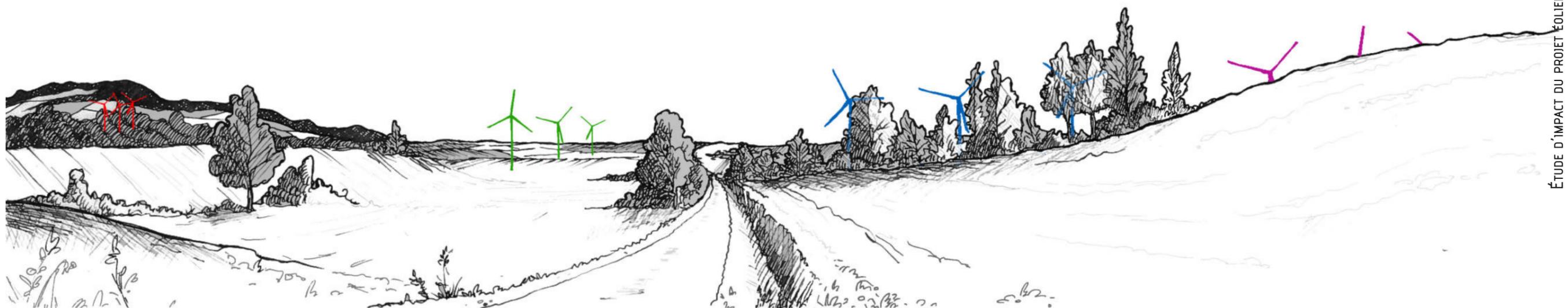


Figure 2 : Schéma de principe des différentes typologies de perception des éoliennes

4.3. ENJEU

Dans le cadre des études d'impacts, un enjeu est « la valeur prise par une fonction ou un usage, un territoire ou un milieu au regard de préoccupations écologiques, patrimoniales, paysagères, sociologiques, de qualité de la vie et de santé. » (Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, 2016, page 22).

« Les enjeux sont appréciés par rapport à des critères tels que la qualité, la rareté, l'originalité, la diversité, la richesse, etc. L'appréciation des enjeux est indépendante du projet : ils ont une existence en dehors de l'idée même d'un projet. » (Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, 2010, page 35)

4.4. SENSIBILITÉ PAYSAGÈRE

Alors que l'enjeu définit une valeur indépendamment du projet éolien, la sensibilité est fonction de la nature du projet envisagé et exprime « le risque que l'on a de perdre tout ou partie de la valeur de l'enjeu du fait de la réalisation du projet. » (Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, 2010, page 35)

Ainsi dans l'étude paysagère suivante, on parlera plutôt de sensibilité paysagère.

L'objectif de l'état initial est de catégoriser la sensibilité paysagère du territoire suivant un gradient déterminé au regard de l'éolien. Ces sensibilités ne définissent pas la visibilité réelle du projet mais s'appuient sur sa prégnance visuelle théorique.

Cette évaluation se fait à la suite d'une analyse multicritère (éloignement, composition du cadre paysager, reconnaissance sociale et touristique...) détaillée et illustrée à l'aide de toute représentation graphique jugée utile (coupe, photographie, orthophoto...).

Conformément au guide de l'étude d'impact, les sensibilités sont hiérarchisées de la façon suivante :

Valeur de la sensibilité	Nulle	Très faible	Faible	Modérée	Forte	Très forte
--------------------------	-------	-------------	--------	---------	-------	------------

La sensibilité peut être qualifiée de :

- nulle : le VIP est masqué (ou visibilité négligeable), il n'y a pas de modification des perceptions
- très faible : le VIP est à peine visible, il ne constitue pas un point d'appel dans le paysage
- faible : le VIP est visible mais de façon ponctuelle et peu marquante
- modérée : le VIP est visible mais ne modifie pas radicalement le paysage perçu
- forte : le VIP est visible, il apparaît comme nouveau motif paysager
- très forte : le VIP est très visible et crée un nouveau paysage, un paysage éolien. Il domine souvent les autres éléments paysagers.

Cette gradation permet une évaluation fine de la sensibilité, de l'absence de modification des caractéristiques paysagères du lieu à une altération fondamentale de la représentation.

4.5. IMPACT

Un impact est défini de la manière suivante : modification de la perception du paysage que peut entraîner le projet, qu'il s'agisse de paysages remarquables, réglementés ou protégés aussi bien que de paysage du quotidien.

Comme pour l'évaluation de la sensibilité, la qualification de l'impact se fait à la suite d'une analyse multicritère détaillée et commentée.

Les impacts sont hiérarchisés de la façon suivante :

Valeur de l'impact	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
--------------------	-----	-------------	--------	--------	------	-----------

L'appréciation de cet impact dépend d'un grand nombre de critères. L'impact d'un projet éolien sur un paysage peut être :

- Impact nul : les éoliennes sont invisibles (ou visibilité négligeable), il n'y a pas de modification des perceptions
- Impact très faible : les éoliennes sont à peine visibles et ne constituent pas un point d'appel dans le paysage
- Impact faible : le projet est visible mais de façon ponctuelle et peu marquante
- Impact modéré : le projet est visible mais ne modifie pas radicalement le paysage perçu
- Impact fort : le projet est visible, les éoliennes apparaissent comme nouveau motif paysager
- Impact très fort : les éoliennes sont très visibles et créent un nouveau paysage, un paysage éolien. Elles dominent souvent les autres éléments paysagers.

Cette gradation permet une évaluation fine de l'impact paysager, de l'absence de modification des caractéristiques paysagères du lieu à une altération fondamentale de la représentation.

NB : Pour la cohérence du dossier, la hiérarchisation des impacts paysagers reprend strictement la même gradation que celle des sensibilités paysagères.

B . LOCALISATION DU PROJET

Le projet se situe dans la région Nouvelle-Aquitaine, au sud du département des Deux-Sèvres, à environ 45 km au nord-ouest d'Angoulême, 76 km à l'est de La Rochelle et 66 km au sud-ouest de Poitiers.

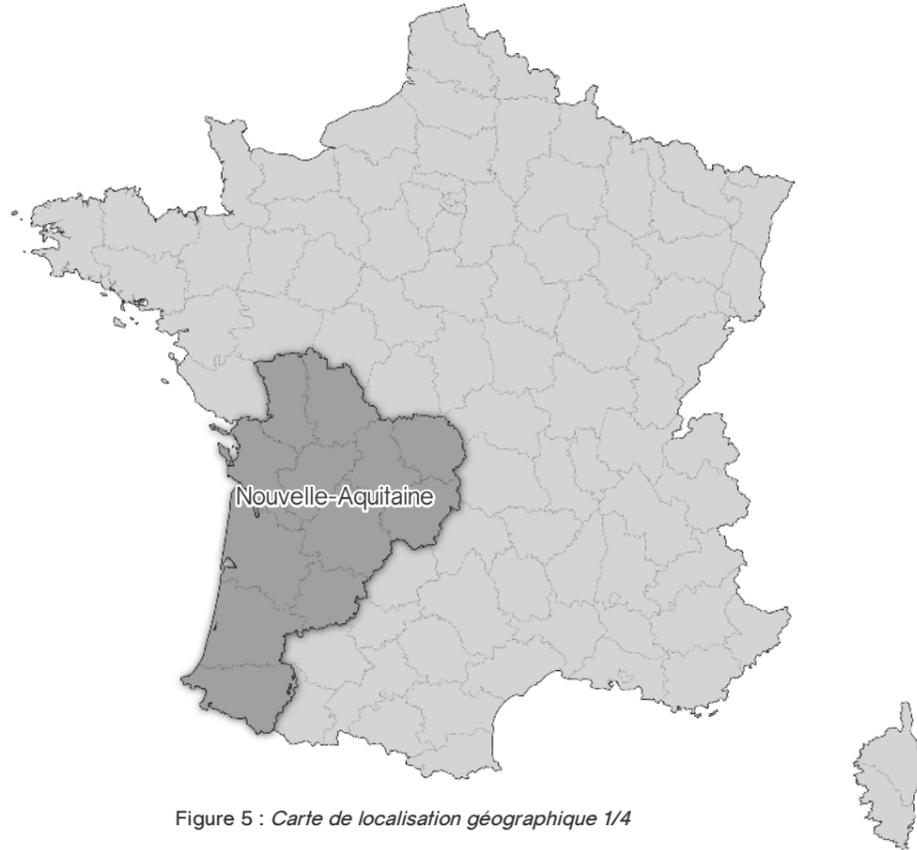


Figure 5 : Carte de localisation géographique 1/4

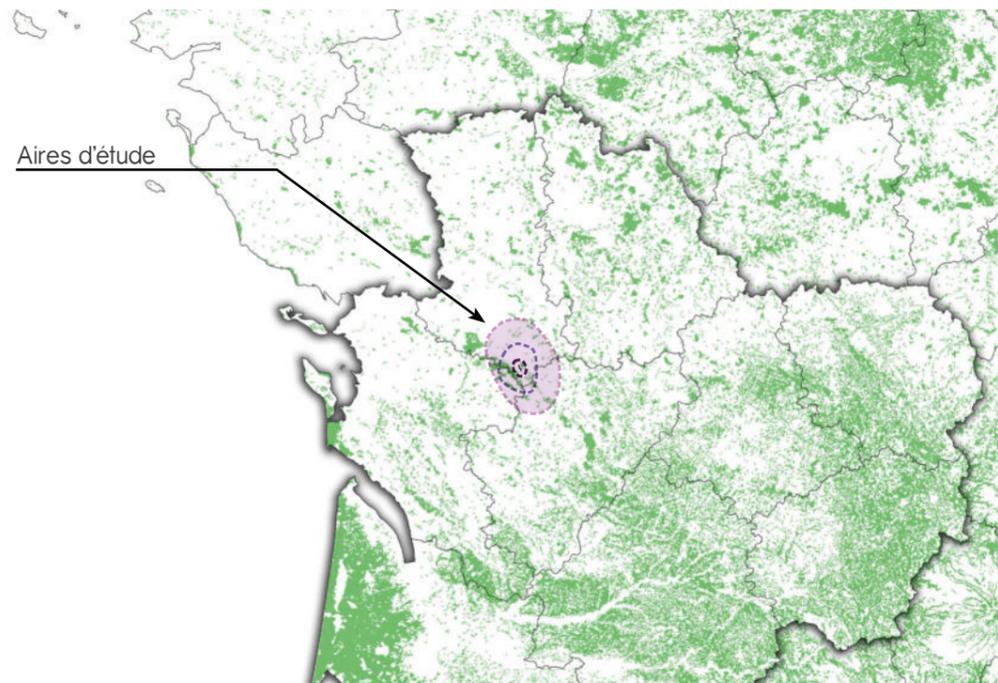


Figure 6 : Carte de localisation géographique 2/4

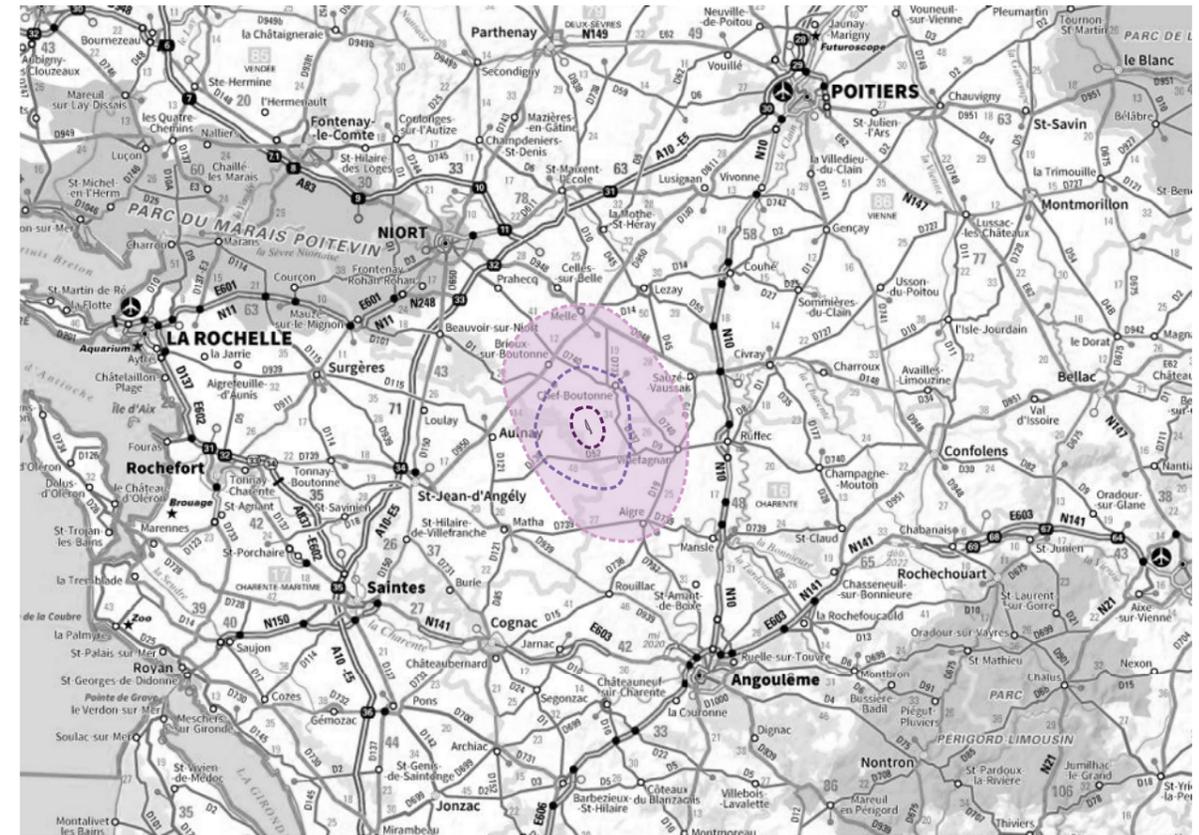


Figure 3 : Carte de localisation géographique 3/4

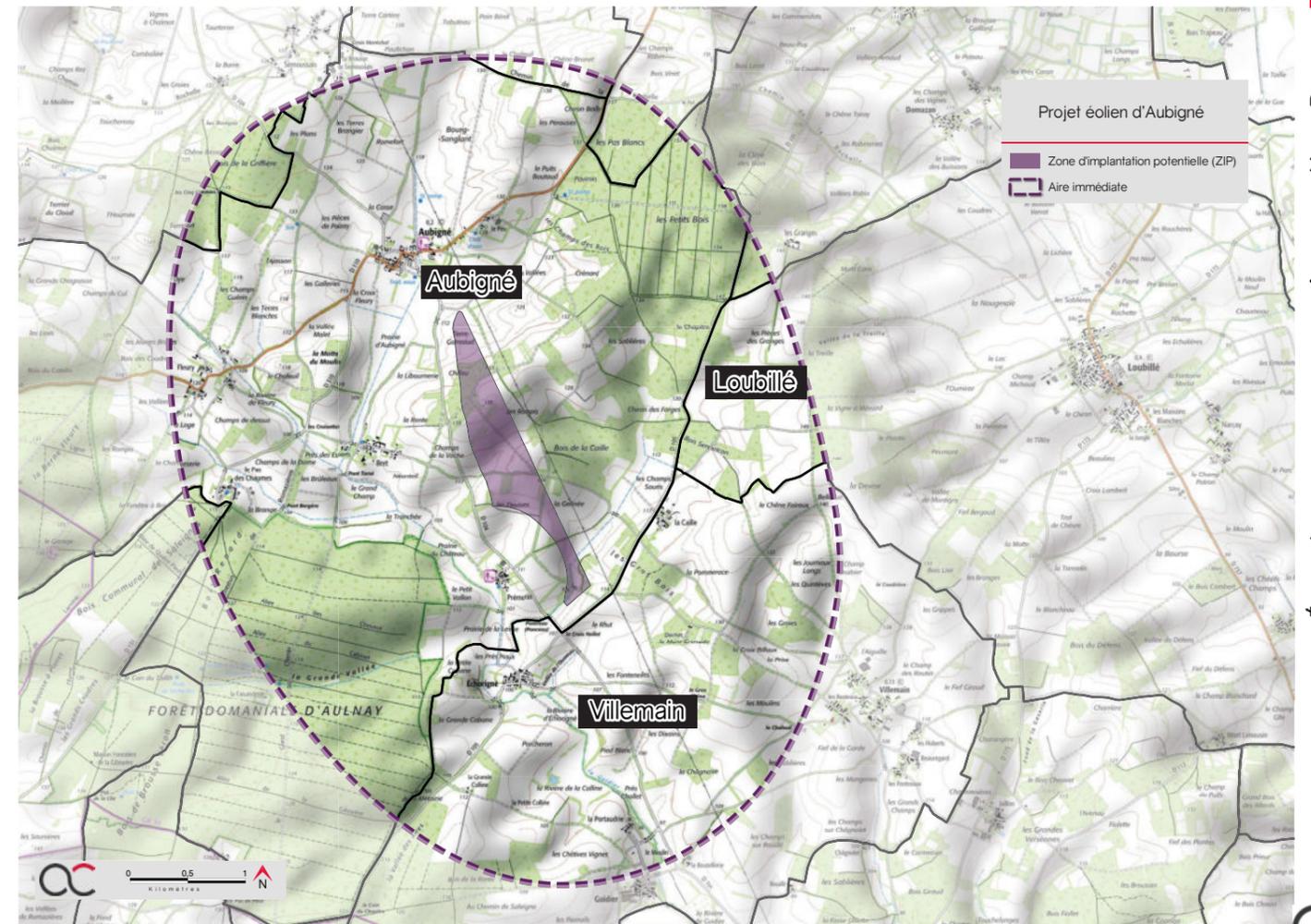


Figure 4 : Carte de localisation géographique 4/4

C . DÉMARCHE ET CHOIX DES AIRES D'ÉTUDE

1 . PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE

Le volet paysager vise à comprendre l'organisation actuelle du paysage aux abords du futur parc éolien à travers les différentes composantes du paysage (ambiances, éléments patrimoniaux, panoramas, etc.). Selon la distance, les enjeux ne seront pas les mêmes d'où la nécessité d'un cadrage et la création de plusieurs aires d'études emboîtées les unes dans les autres. Conformément à l'actualisation 2017 du guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, **trois aires d'étude théoriques sont envisageables** autour de la ZIP (Zone d'Implantation Potentielle) :

La plus lointaine, notée **aire éloignée**, permettra de préciser les caractères du paysage, son identité, les composantes des grandes unités paysagères, leur reconnaissance sociale. Elle permettra d'évaluer la capacité du territoire à recevoir un nouveau parc éolien.

Un deuxième périmètre, noté **aire rapprochée** permettra de préciser la perception du projet à son approche et son impact sur les communes alentours.

L'étude des abords directs, notée **aire immédiate**, permettra d'affiner ces enjeux à une échelle plus locale, notamment pour la perception du parc depuis les hameaux et les habitations les plus proches.

NB : Le périmètre des aires d'étude sera indiqué sur l'ensemble des cartes et figures du présent document.

2 . DÉFINITION DES AIRES D'ÉTUDE

2.1. MÉTHODOLOGIE

Conformément à l'actualisation 2017 du guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, le travail de définition des périmètres des aires d'étude s'appuie sur la perception et la prégnance du projet pressenti qui permet de représenter au mieux les enjeux du territoire en tenant compte du principe de proportionnalité.

Ainsi, nous avons réalisé le calcul de la visibilité théorique¹ de la zone d'implantation potentielle pour une hauteur de 180 m (hauteur maximum envisagée sur ce projet) en tenant compte du relief² et des principaux boisements³. À noter que la méthode de calcul ne prends pas en compte ni la végétation ponctuelle (haies, arbres isolés, petits bois) ni les constructions sur le territoire. Il s'agit donc d'une analyse de visibilité maximisante. Ce premier résultat dessine l'«aire visuelle totale» du projet.

Afin d'exploiter le principe de variation de la hauteur apparente, une seconde analyse basée sur le calcul de l'angle vertical a été réalisée et met en lumière des «bassins visuels» où le projet aura une même emprise et prégnance visuelle.

Le découpage en aires d'étude en est la traduction cartographique. Le périmètre des aires d'étude est ajusté en fonction des enjeux patrimoniaux et paysagers du territoire, tels que les Monuments Historiques, les sites protégés, les secteurs sauvegardés, les Sites Patrimoniaux remarquables, les biens UNESCO .

1 Mission réalisée par l'agence couasnon avec le logiciel WindPro 3.3

2 Base de données : BD Alti 75m

3 Base de données : Corine Land Cover 2018 (catégories 311, 312, 313 et 324)



Figure 7 : Imbrication des aires d'étude